

SNITM FO

REUNION DU CT/DP DU 8/02/2012 COMPTE-RENDU

Suivi des précédentes réunions

Le SNITM FO avait demandé ce point à l'ordre du jour, afin de suivre les actions prévues par la direction lors des derniers CT ou CTP :

CONDITIONS DE TRAVAIL EN SALLE PREVI

Sur ce point que nous avons soulevé à l'automne (problèmes de bruit et promiscuité) rien n'a été fait. A suivre.

FONCTIONNEMENT EN CAS DE GREVE

La réflexion entamée par la direction est en suspens. Sur le cas du CISMF et la reprise de tâches de DPrévi/PG, il semblerait que la note soit toujours en vigueur. A suivre également.

TRAVAUX DANS POINCARE

Moquette : sur les 3500 m² existants, 1200 m² ont été remplacés. Si on suivait le même rythme, il faudrait attendre 12 ans pour le remplacement total. Ce délai ne nous paraît pas acceptable du point de vue hygiène. La direction souhaite regarder s'il y a des normes en la matière. A suivre.

Fenêtre de chambre de veille : Le SNITM FO a fait remonter un problème de fenêtre d'une des chambres de veille de Prévi/Aéro qui conduit à des températures excessivement basses. La direction nous a renvoyés à un marché ultérieur tout en disant que ça serait regardé. Il est en effet urgent de trouver une solution.

SUPPRESSION DU POSTE CMS/DA

Le document transférant les tâches de CMS/DA est fourni aux membres du CT dans la journée. Selon nous, cette suppression de poste, dans le contexte de nombreux mouvements de personnels sur les postes d'encadrement, semble peu judicieuse. DP/D est confiant. A suivre.

SUPPRESSION DU PUPITRAGE DE NUIT AU CMS

Un point sera fait au prochain CT (prévu le 14/05). A la mi-2012, la situation des personnels sera examinée. Une discussion s'engage concernant les fonctions / postes définis pour compenser les suppressions de poste de pupitrage et qui répondent néanmoins à un réel besoin. Pour DP/D ça reste des postes en surnombre, il n'est pas question de les inscrire au TROED. Le SNITM FO rappelle pourtant que le TROED a été défini par la direction comme le Tableau de Répartition Optimale des Effectifs Disponibles. Or ces effectifs sont bien disponibles et de plus, le TROED est revu chaque année. Donc l'engagement de la Direction en les inscrivant au TROED serait assez limité. Mais de façon surprenante, DP/D nous répond que pour lui le TROED a valeur de « cadre » ou d'objectif, bien que la notion d'effectif cadre ait été abandonnée par la direction. Bref, on s'en sert comme on veut en fonction de ce qu'on veut faire : on l'adapte à l'effectif réel quand celui-ci baisse, on le baisse pour faire baisser l'effectif réel.

Du point de vue technique, la suppression du poste doit encore faire la preuve de sa justification.

REGLEMENT INTERIEUR DU CTSS/DP

La direction propose un RI calqué sur le règlement type Fonction Publique.

Selon ce règlement les points supplémentaires à l'ordre du jour devraient être demandés par la moitié au moins des représentants des personnels titulaires, ce qui réduirait beaucoup les possibilités. Suite à notre demande, la condition de la moitié est supprimée.

Le SNITM FO fait également rajouter la tenue d'un CT par an présidé depuis le CMS. C'était une proposition de DP/D suite à la suppression du CTP/CMS (qui portait d'ailleurs sur 2 par an). Nous souhaitons que cet engagement soit respecté.

Nous demandons également une modification sur la diffusion des documents afin d'acter la possibilité de diffusion papier, modification qui est acceptée.

Le RI ainsi modifié est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité (3 Spasmet, 1 FO, 1 CGT, 1 CFTD). Les membres de l'administration ne votent plus.

RECRUTEMENT D'UN INTERIMAIRE A DP/MSP

La direction nous informe de son intention de recruter un intérimaire niveau technicien supérieur pour 4 mois pour pallier un manque d'effectifs lié à un congé de maternité. La direction prévoit de faire appel à une agence d'intérim.

Un temps d'avance dans l'emploi précaire à la DP !

Avec ce projet, un nouveau pas est franchi et un précédent est créé pour les personnels des corps techniques. Pour nous, le discours de la direction qui assume la RGPP et prétend pouvoir la gérer en « rationalisant », en « optimisant »... est mis en défaut puisqu'on « est obligé » de faire appel à des ressources extérieures pour faire le travail.

Le SNITM FO a proposé la motion ci-dessous et demandé un vote sur ce point de l'ordre du jour.

Le CTSS/DP dénonce le recours à du personnel intérimaire pour pallier les manques d'effectifs dans les services, qui plus est sur activités qui entrent dans le cadre des fonctions des agents des corps techniques.

Nous rappelons la nécessité de recruter du personnel sous statut en tant que de besoin pour effectuer les missions qui nous incombent et renouvelons notre opposition à des politiques aveugles de suppression d'emploi telles que la RGPP.

Vote sur la motion : 6 pour

Vote sur le point de l'ordre du jour : 6 contre. En conséquence, le président est dans l'obligation de reconvoquer le CT sur ce point dans un délai compris entre 8 et 30 jours (la date est fixée au 6 mars).

CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR TECHNIQUE A LA DP

DP/D nous informe d'emblée que ce poste a déjà été créé et pourvu par l'ex COMPAS/D. Il nous informe également que la motivation est de faire face à des problèmes de fonctionnement à COMPAS, plusieurs autres mouvements ayant été gérés en interne. Une réorganisation de COMPAS sera examinée au prochain CT.

Cette façon de faire est pour nous inadmissible. Sur un sujet de la compétence du CT (l'organisation et le fonctionnement du service), la direction décide de la solution et la met en œuvre entre 2 réunions du CT (la précédente a eu lieu en novembre) faisant fi des instances consultatives (CT, CAP et instance de concertation Météo-France IPEF), elle se contente de nous informer.

Par ailleurs le mélange des genres déjà pratiqué à la DP (cf poste CMS/DA par exemple) qui consiste à régler des problèmes de personnes en modifiant la structure pose problème. On devrait pouvoir discuter à froid de l'organisation et des choix techniques d'une part et d'autre part trouver des solutions aux problèmes humains qui peuvent se poser sans chambouler l'organisation des services. On ne nous fera pas croire non plus que ce problème est apparu dans les 2 mois qui précèdent.

Sur le fond, le bien-fondé de la création d'un tel poste, qui apparaît comme un adjoint supplémentaire à DP/D sur les questions de développement et de choix technique, est discutable. On notera au passage que la théorie selon laquelle les services n'ont pas besoin d'adjoint de direction (cf CMS) est appliquée avec un certain discernement. Par ailleurs, il existe déjà une instance de coordination (le COMEDEV) et des responsables et services en charge de ces questions (les chefs d'entité, MSP, DP/DA). Des chevauchements et problèmes de périmètre risquent de générer d'autres tensions.

Enfin, cette « création » n'a de création que le nom puisque DP/D nous informe que le poste sera pris sur COMPAS mais sans plus de précision. Il n'est pas possible pour nous d'accepter cette « création » sans pouvoir nous faire une idée des conséquences induites sur COMPAS. Nous demandons un vote.

Résultat du vote : 6 contre. En conséquence, le président est dans l'obligation de reconvoquer le CT sur ce point dans un délai compris entre 8 et 30 jours (la date est fixée au 6 mars).

La direction soumet aussi au vote la modification du document d'organisation de la DP pour intégrer le poste de coordinateur technique : 6 contre

Modification du document d'organisation de DP/SERV

Cette modification a pour but de prendre en compte la fourniture de données publiques à la DP (gérée par SERV/FDP) ainsi que le transfert à D2C de toutes les affaires commerciales. Ces modifications se font sans modification d'organigramme. Le Spasmet et le SNITM FO posent le problème de l'accroissement de la charge de travail induit à SERV/FDP, d'autant plus qu'un agent muté n'a pas été remplacé. La direction nous informe qu'un agent d'Agen vient en renfort à mi-temps sur la bibliothèque. Cette organisation est en place pour 6 mois à titre expérimental.

Vote sur cette modification : 5 abstentions (2 Spasmet, 1 FO, 1 CGT, 1 CFTD)

PROJET DE FUSION CDMA – CISMF

Ce projet avait déjà été discuté lors de CTP précédents. L'élément nouveau est la date précise fixée au 1/07/2012. Un document décrit le fonctionnement de la CDMA au sein du CISMF. Une concertation a eu lieu avec les agents concernés. Néanmoins nous rappelons leurs inquiétudes notamment en terme de gestion des personnels. DP/DA est conscient de ce souci et veillera à ce que les agents ne soient pas « oubliés ».

Vote sur le document d'organisation de DP/SERV modifié : 6 abstentions

Vote sur le document d'organisation de la DP modifié : 6 abstentions

REORGANISATION DE LA PREVISION MARINE

Nous arrivons presque à 3 mois de la bascule prévue (31 mai) et les événements se précipitent dans une certaine confusion. Le document accompagnant ce CTSS est un compte-rendu (intitulé « projet de compte-rendu) de la réunion des prévisionnistes succédant à l'expérimentation du mois de janvier. Un autre document reprenant en partie le précédent nous est transmis la veille de la réunion, avec en supplément des conclusions et des annonces d'actions à mener, sans que les prévisionnistes n'en aient eu connaissance. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager les choses sereinement. A plusieurs reprises, l'administration fait état de « consensus » (notamment sur la gestion des BMS ou sur les horaires de relèves), qui ne résistent pas à l'analyse des faits.

La liste des points à instruire et des actions qui restent à mener est impressionnante, et sur des points qui ne sont pas mineurs (organisation, méthodologie, outils, traducteurs, formation...). Des groupes de travail sont constitués pour essayer d'avancer sur le planning des tâches et sur les organisations en cas de situation exceptionnelle. Sur ce dernier point, l'administration envisage des vacances supplémentaires (mais limitées à 5 ou 6 fois par an). Un transfert des

tâches BMS vers le poste ITM est aussi envisagé (impossible si la vigilance submersion est activée ou sur le point de l'être).

On voit qu'une réponse viable ne sera pas apportée à tous les cas de figure qui peuvent se présenter. Et aucune expérimentation en vraie grandeur n'est prévue avant avril (l'expé de janvier ne portait que sur le poste Méditerranée). On se reverra en réunion de service, sous l'égide de DP/D, chaque mois avant la bascule.

Nous réaffirmons notre opposition de fond à cette réorganisation/centralisation de la prévision marine de Météo-France, dont les conséquences ne peuvent pas être positives notamment en terme de qualité du service et conditions de travail des personnels.

L'organisation de la prévision marine sera réexaminée en CT/DP avant la bascule de fin mai.

Plan d'action 2012 de la DP

Nous dénonçons la pression accrue sur les agents et la dégradation des conditions de travail, dans le cadre des divers projets et réorganisations notamment Prévi 2012. DP/D nous répond que nous avons fait la même remarque l'an passé. Malheureusement, la multiplication des actions touchant les risques psycho-sociaux à Météo-France tendent à nous donner raison (voire point Formation Permanente).

Bilan de la formation permanente en 2011

On constate en moyenne une augmentation significative du nombre de jours de formation par agent (de 3,8 en 2010 à 4,6 en 2011). Mais ce chiffre est dû en grande partie à la formation massive en prévision marine et en prévision aéronautique à cause des réorganisations. Du fait de tableaux de services tendus, les agents de ces services se sont pourtant auto-limités en demandes de stages, voire n'ont pu assister à des stages où ils étaient inscrits.

Le taux est particulièrement faible au CMS avec 2,6 jours par an en moyenne par agent. Nous demandons que les causes soient analysées (problème d'offre ? d'accès aux stages ?...).

Nous demandons à disposer si c'est possible de l'histogramme donnant la répartition des agents par nombres de jours de formation afin de mieux comprendre la réalité que recouvrent les nombres moyens.

DP/D nous informe que tout l'encadrement suivra une formation sur les risques psycho-sociaux cette année (soit 2 jours de formation pour une quarantaine d'agents) et qu'un volet sur ce même thème sera proposé à tous les agents.

Information sur le poste ITM de CMS/LOG/DEV vacant mais non ouvert

La réflexion de la direction n'est toujours pas mure concernant le maintien et le contenu de ce poste. Faut-il maintenir des compétences Synergie ? Si oui où au CMS ? Nous rappelons la nécessité de compétences sur Synergie opérationnel, le titulaire du poste actuel (bientôt en retraite) ayant seul la compétence sur la partie « satellite » de Synergie. La direction nous dit que des transferts de compétence sont en cours. A suivre...

CHSCT du CMS

Une prestation RPS sera menée par un cabinet spécialisé pour les aspects organisation du travail (ergonomes). Une communication sera faite prochainement auprès des agents.

Pour plus de précisions sur l'un de ces points, contactez vos représentants du SNITM FO à ce CT/DP :

Fabienne Dupont – fabienne.dupont@meteo.fr

Jean-Marc Jacquin – jean-marc.jacquin@meteo.fr

Pascale Roquet – pascale.roquet@meteo.fr comme expert sur tous les points concernant le CMS.